



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

☎ : 01 53 18 14 41
recrutement.igf.finances.gouv.fr

Paris, le 22 novembre 2022

APPEL À CANDIDATURES

pour l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances

POURQUOI REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTRICE ET INSPECTEUR DES FINANCES ?

1. Un positionnement stratégique au cœur de la décision publique

Le Gouvernement fait appel à l'IGF pour lever des obstacles techniques à la conduite des réformes et appuyer, par son expertise, la décision publique.

En pratique, l'Inspection réalise des missions :

- ◆ de vérification et d'audit, pour lesquelles elle dispose de pouvoirs d'enquête ;
- ◆ d'évaluation et de conseils conduites directement pour le compte des ministres commanditaires ;
- ◆ d'assistance auprès d'administrations, de commissions, de personnalités qualifiées ou d'organisations internationales.

Les missions, d'une durée moyenne de trois à quatre mois, offrent une visibilité unique aux membres du service et leur permettent d'acquérir des compétences appréciées des recruteurs, grâce à :

- ◆ des échanges réguliers avec des décideurs publics et privés de premier plan (cabinets ministériels, directeurs d'administration et d'opérateurs, dirigeants d'entreprises, etc.) ;
- ◆ des investigations techniques et des déplacements sur le terrain pour objectiver les constats, repérer les bonnes pratiques à l'international, étayer les analyses et formuler des propositions opérationnelles (100 interlocuteurs par mission en moyenne) ;
- ◆ un suivi de la mise en œuvre des propositions faites.

Le parcours proposé aux candidats reçus s'organisera autour de trois phases d'une durée totale de quatre ans :

- ◆ **une première phase de formation** aux méthodes de l'IGF, à travers notamment une première mission dite de « vérification » ;
- ◆ **une deuxième phase de participation aux missions en tant que « brigadier »**, sous la responsabilité d'inspectrices et d'inspecteurs des finances expérimenté(e)s (« chefs de mission ») ;
- ◆ **une troisième phase en tant que chef de mission.**

2. Une rigueur d'analyse et des compétences de haut niveau

L'IGF permet d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'un parcours sur des fonctions de direction dans le secteur public :

- ◆ une méthode d'objectivation des faits fondée sur la tradition d'audit et de vérification portée par le Service depuis sa création ;
- ◆ une double approche stratégique et opérationnelle pour résoudre des problèmes complexes ;
- ◆ une capacité à interagir avec des décideurs de haut niveau et répondre à leurs attentes tout en connaissant la réalité du terrain et ses contraintes ;
- ◆ le pilotage et la coordination de missions à portée interministérielle et à fort enjeu politique ;
- ◆ une excellente connaissance des leviers de politique publique.

Les savoir-faire et savoir-être développés à l'IGF et le lien entre l'approche stratégique et les réalités de terrain permettent de former les décideurs de demain.

3. Diversifier sa connaissance de l'administration et du monde professionnel

Au Service, 130 membres dont une quarantaine d'inspecteurs généraux et une cinquantaine de représentants de la Tournée (inspecteurs des finances, inspecteurs des finances adjoints, pôle science des données), aux profils très divers, issus de la haute administration, de formations initiales d'excellence, du secteur privé et du monde universitaire échangent quotidiennement autour de leurs travaux et tissent de forts liens professionnels et personnels.

Les missions permettent aux agents du Service de développer **une expertise sur un large spectre** de politiques publiques, de secteurs et de rencontrer un grand nombre d'interlocuteurs.

Enfin, des **rencontres** sont régulièrement organisées au service autour de personnalités issues des milieux administratifs, économiques ou scientifiques de premier plan.

Pour plus d'informations :

[Les recrutements à l'IGF \(finances.gouv.fr\)](https://finances.gouv.fr)

QUELS PROFILS POUR REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTRICE ET INSPECTEUR DES FINANCES ?

1. Les profils recherchés

Les candidats doivent être des agents de catégorie A+ justifiant de deux à cinq années d'expérience professionnelle.

Les missions confiées à l'IGF supposent de faire preuve d'une grande ouverture d'esprit afin d'apporter des solutions innovantes à des problèmes complexes.

Les candidats devront disposer des savoir-être suivants : la capacité avérée au travail en équipe, de grandes facultés d'analyse et d'adaptation ainsi que le sens éprouvé de la communication. L'autonomie, la réactivité ainsi que l'aptitude à prendre du recul seront également évaluées dans le cadre du processus de sélection. Enfin, la faculté à faire preuve d'empathie constitue un savoir-être essentiel.

S'agissant des savoir-faire, les candidats devront obligatoirement avoir acquis au cours de leur expérience professionnelle antérieure une culture administrative ainsi qu'une connaissance de l'organisation des pouvoirs publics. Ils doivent démontrer de solides compétences analytiques et une grande rigueur. Des compétences en matière d'analyse financière, de politique budgétaire, d'analyse des données, de droit public ou encore de gestion de projet sont nécessaires pour mener à bien les travaux confiés aux inspecteurs des finances. En outre, d'excellentes qualités rédactionnelles sont indispensables à la réalisation des missions de l'IGF.

En complément des compétences nécessaires pour se porter candidat aux fonctions d'inspecteur des finances, **pourront être valorisées les expériences professionnelles dans des domaines ou politiques publiques en lien avec les missions de l'IGF** (fiscalité, analyse économique, transition écologique, etc.), de même que la maîtrise de certaines compétences précises (gestion des ressources humaines, système d'information, analyse quantitative, etc.).

Les candidats doivent, par leur parcours, démontrer un **haut niveau d'intérêt pour les enjeux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques** et de modernisation de l'État.

2. Les conditions requises pour postuler

Peuvent postuler sur l'emploi d'inspectrice ou d'inspecteur des finances les membres des corps ou cadres d'emploi suivants :

- ◆ les membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public ;
- ◆ les ingénieurs de l'armement ;
- ◆ les ingénieurs des mines ;
- ◆ les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.
- ◆ les administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
- ◆ les administrateurs territoriaux ;
- ◆ les directeurs d'hôpital ;
- ◆ les administrateurs des assemblées parlementaires.

Peuvent également se porter candidats les officiers supérieurs et les magistrats de l'ordre judiciaire.

Sous réserve qu'ils disposent d'une expérience professionnelle comparable à celle requise pour les fonctionnaires, **les personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire peuvent présenter leur candidature.**

Pour les fonctionnaires, le recrutement s'effectue sous la forme d'un **détachement**.

L'inspectrice ou inspecteur des finances rejoint le Service **pour une durée de quatre ans**.

L'Inspection propose des **rémunérations attractives**.

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT ?

Trois à six emplois sont ouverts à la sélection pour une prise de fonction effective au 1^{er} avril 2023. Les candidatures doivent être déposées le 8 janvier 2023 au plus tard, uniquement sur la Place de l'Emploi Public.

Le processus de recrutement se déroule au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2023 (date indicative). Il est organisé en deux étapes de sélection.

Étape n° 1 - Présélection à partir de l'examen du *curriculum vitae* (CV) et de la lettre de motivation

Lors du dépôt des candidatures sur la Place de l'Emploi Public, la cheffe du Service procède à une présélection destinée à écarter toute candidature qui, de manière manifeste, ne correspond pas au profil recherché.

Les candidatures doivent comprendre **un CV et une lettre de motivation** de deux pages maximum.

Les candidatures doivent être impérativement complétées du nom, de la fonction et des coordonnées de trois personnes pouvant se porter référentes du candidat.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de soigner particulièrement la qualité du CV et de la lettre de motivation.

Étape n° 2 - L'examen de la candidature par le comité de sélection.

Tous les candidats présélectionnés sont conviés à trois entretiens destinés à apprécier leur aptitude à exercer les fonctions d'inspectrice ou d'inspecteur des finances :

- ♦ **un entretien technique de mise en situation professionnelle**, avec deux membres de l'IGF ;
- ♦ **un entretien de motivation en présence de l'adjointe à la cheffe du Service et d'un membre de l'IGF disposant d'une expertise en matière de ressources humaines.**
- ♦ **un entretien avec la cheffe du Service et une personnalité qualifiée extérieure au Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.**

Les candidats sont également soumis à une épreuve écrite visant à apprécier leurs qualités rédactionnelles. Aucune connaissance préalable n'est requise.

À l'issue de ses auditions, le comité de sélection émet un avis sur l'aptitude des candidats à exercer les fonctions d'inspecteur des finances.

Cet avis est communiqué au Premier ministre qui nomme formellement les candidats retenus.

Contacts

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant directement l'Inspection générale des finances (igf.secretariat-direction@igf.finances.gouv.fr) ou recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr).